

## Vaccinations

Avec une vaccination (= vaccin), de faibles quantités d'agents pathogènes d'une maladie ou de composants de ceux-ci sont introduites intentionnellement dans l'organisme. En réponse à cela, le corps produit des anticorps contre l'agent pathogène correspondant. Il est ainsi protégé contre cette maladie. Après une infection, il peut survenir de légers symptômes de la maladie, toutefois, la déclaration de la maladie est empêchée. Par conséquent, une vaccination est une mesure préventive et non une thérapie. Des mesures accompagnantes d'hygiène et de gestion soutiennent l'effet de la vaccination. Avec une vaccination, les agents pathogènes ne peuvent pas être éliminés d'un troupeau.

Pour une bonne protection vaccinale, certains principes sont à respecter. Comme l'organisme doit produire des anticorps, celui-ci doit être en bonne santé. La vaccination ne doit donc concerner que des animaux sains. Il faudrait éviter de vacciner les animaux pendant des situations de stress (mise bas, transport, changement de porcherie) car la vaccination constitue une charge supplémentaire pour l'organisme, sinon le corps n'est pas en mesure de produire des anticorps en quantité

suffisante. C'est pourquoi les truies mères ne doivent pas être vaccinées durant les trois premières semaines de gestation et juste avant la mise bas. Il faut compter au minimum 2 semaines jusqu'à la constitution d'une immunité durable.

Pour la première vaccination, la plupart des vaccins nécessitent une immunisation de base avec deux injections consécutives dans un laps de temps rapproché. C'est la seule manière qui permette de constituer une protection suffisamment élevée. Lors de la vaccination préventive de la mère, les anticorps sont transmis aux porcelets par le colostrum. La condition essentielle pour le succès de la vaccination préventive de la mère est donc l'absorption suffisante de colostrum par les porcelets directement après la mise bas.

**Les vaccins sont des médicaments et doivent être prescrits et fournis par le vétérinaire. Les vaccins doivent également être consignés dans le journal des traitements.**

### Stockage correct et utilisation

La plupart des vaccins enregistrés en Suisse sont inactivés (=agents pathogènes tués ou uniquement des parties de l'agent pathogène). La primo-vaccination (vaccination de base) doit avoir doublement lieu afin que la protection efficace contre les maladies soit atteinte (exception : vaccin contre les Lawsonia (vaccin vivant) et contre les circovirus pour les porcelets). Le moment d'utilisation varie selon le vaccin.

**Les consignes sur la notice jointe (en particulier le moment de la vaccination, dosage, point de piqure, technique d'injection) et les indications du vétérinaire doivent impérativement être observées.**

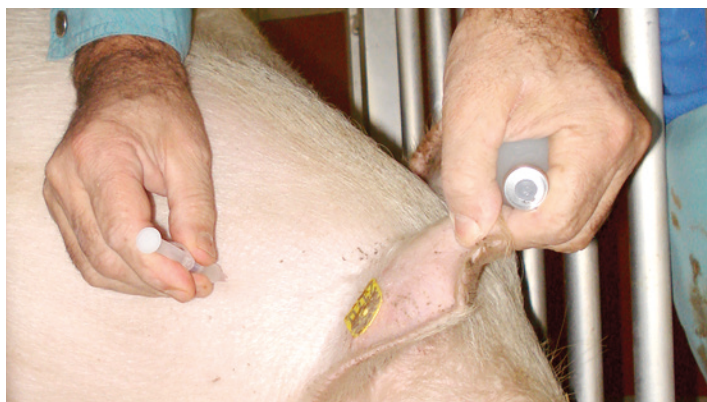
En plus du moment de la vaccination, également la qualité irréprochable du vaccin est décisive. Il est important que les vaccins soient conservés conformément à la notice d'emballage entre +2° et +8°C. Les vaccins ne doivent pas geler, être exposés à des températures élevées ou à de grandes variations de température (porte de réfrigérateur). Directement avant l'emploi, le vaccin doit être préchauffé à la température corporelle. En outre, bien agiter le flacon avant utilisation. Les bouteilles ouvertes doivent être rapidement utilisées (voir notice d'emballage). Les aiguilles et canules utilisées doivent

être propres (matériel jetable). Afin de protéger le vaccin d'une contamination, le flacon de vaccin doit toujours être percé avec une nouvelle aiguille. Les pistolets de vaccination ne doivent pas être utilisés pour différents médicaments respectivement différents vaccins, car des résidus peuvent inactiver le vaccin et provoquer des réactions vaccinales involontaires.

**Différentes substances vaccinales ne peuvent pas être mélangées.**



Illustr. 1: stockage de médicaments



Illustr. 2: vaccination

Une technique d'injection correcte est très importante pour le succès de la vaccination.

L'administration a lieu selon la notice d'emballage. La plupart des vaccins sont injectés dans le muscle du cou. À cet endroit, il provoque moins d'irritations des tissus et grâce à la bonne irrigation sanguine, le vaccin est rapidement absorbé. Une

injection dans le derrière souillé par des excréments n'est pas conseillée, car elle peut conduire à une infection bactérienne. Chez une truie mère ou un verrat, la pique a lieu une largeur de main derrière la base de l'oreille et une largeur de main en dessous de la ligne du dos, avec une aiguille longue de 40 millimètres enfoncée à l'angle droit jusqu'au raccord en plastique. Le vaccin atteint ainsi la musculature où il peut rapidement être absorbé. Si l'on injecte insuffisamment profondément, l'injection atteint les tissus gras où le vaccin est encapsulé et ne déclenche aucune réponse immunitaire.

Pour des porcs entre 30 et 105 kg, le point d'injection se situe deux à trois doigts derrière la base de l'oreille et 3 cm en dessous de la ligne du dos. La canule doit être adaptée à la taille de l'animal.

Ces dernières années, une nouvelle technique d'injection sans canule (intradermique) a été développée. Cette technique présente quelques avantages par rapport à la technique d'injection normale: moins de douleurs, choix du point de vaccination facilité, danger d'infection réduit.

## Réactions au vaccin

Après la vaccination, des réactions indésirables peuvent se produire comme de la fièvre, de la fatigue ou un gonflement à l'endroit de l'injection. Elles disparaissent au bout de quelques jours. La protection vaccinale n'est pas altérée lors de ce type de réaction. Si le gonflement persiste plus longtemps ou progresse même vers la formation d'un abcès, il n'y a pas d'effet vaccinal. En cas de réaction indésirable non citée ici, une notification peut être faite sous [www.vaccinovigilance.ch](http://www.vaccinovigilance.ch).

## Pourquoi vacciner?

Pour les exploitations A-R, la vaccination des remotes, truies et verrats est prescrite contre le rouget et la parvovirose selon la directive 1.3. Pour les exploitations A, ces vaccinations sont fortement conseillées. Ces dernières années, l'argument selon lequel il est renoncé à la vaccination pour des raisons de coûts est souvent avancé. Le bénéfice supplémentaire obtenu avec de meilleurs gains quotidiens et moins de pertes ne doit cependant pas être sous-estimé. Souvent, le bénéfice de la vaccination n'est visible que lorsqu'un dommage survient en raison de l'omission. Avec une gestion ciblée des vaccinations, on peut souvent réduire fortement l'emploi d'antibiotiques.

## À prendre en considération lors de la vaccination

- Ne vacciner que des animaux sains.
- Ne pas vacciner :
  - en situation de stress (sevrage, transport ou changement de box)
  - ne pas vacciner durant les trois premières semaines de gestation
  - juste avant la mise bas
- Attention : il faut généralement une durée de deux semaines après une vaccination pour obtenir une immunité fiable!
- Les vaccins doivent être prescrits et délivrés par le vétérinaire.
- Les vaccins doivent être rapportés dans le journal des traitements.
- Les vaccins doivent être conservés à une température entre +2° et +8°C. Ne pas rompre la chaîne du froid.
- Vérification régulière de la température du réfrigérateur avec un thermomètre.
- Réchauffer les vaccins à la température corporelle avant leur utilisation (au mieux dans la poche du pantalon), agiter brièvement
- Vaccins effectués toujours par la même personne.
- Utiliser rapidement les flacons entamés, cf. notice d'emballage.
- Utiliser des seringues et canules propres. *A titre de principe général* : gorettes et porcs d'engraissement, changer la canule après 10 animaux, animaux adultes: une canule par animal
- Ne pas utiliser la même aiguille pour l'animal et la bouteille.
- Une technique d'injection correcte est importante. Aiguilles suffisamment longues, jusqu'à l'atteinte de l'animal, point d'injection correct.
- Lors d'un pistolet injecteur, le tenir dans la bonne position lors de l'injection. Après emploi, enlever le flacon de vaccin du pistolet et bien le nettoyer. Le stocker au propre et au sec.
- Lors de l'emploi de tout vaccin, les recommandations figurant sur la notice d'emballage doivent être respectées.
- Si par mégarde un vaccin a été injecté à un être humain, veuillez contacter un médecin sans tarder.

13.05.2014 / 21.08.2018

© Les droits d'auteur de tous les textes, photos, graphiques, etc. appartiennent à SUISAG, Sempach



**SUISAG** Secteur d'activité SSP

Allmend 10 | CH-6204 Sempach | téléphone +41 41 462 65 50 | [info@suisag.ch](mailto:info@suisag.ch) | [www.suisag.ch](http://www.suisag.ch)